

Toulouse, le 18 novembre 2020  
Communiqué de presse

## Région Occitanie

# L'Agefiph et le FIPHFP lancent leur plateforme de prêts de matériel

**Le Mercredi 18 novembre 2020, Didier Eyssartier pour l'Agefiph et Marc Desjardins pour le FIPHFP, en présence de Sophie Cluzel, Secrétaire d'Etat aux personnes handicapées, signent une convention de partenariat pour la mise en œuvre, à titre expérimental (à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021) d'une plateforme de prêts de matériel en Occitanie.**

Dans un contexte régional marqué par une forte augmentation des contrats d'apprentissage, (+ 21,6%<sup>1</sup> en Occitanie pour l'année 2020), l'Agefiph et le FIPHFP ont souhaité compléter les dispositifs existants (RHF, PAS, etc.) par la mise en place d'une plateforme de prêt de matériel qui permettra de faciliter la prise en compte de la compensation du handicap en situation de formation et de maintien dans l'emploi, pour sécuriser les parcours des personnes handicapées.

### **Un service gratuit et réactif pour une meilleure prise en compte de la compensation du handicap en formation, en CFA ou en emploi**

Il s'agit de permettre aux personnes en situation de handicap de bénéficier très rapidement d'un prêt de matériel de compensation sur une durée de 3 mois afin d'éviter une rupture du parcours Emploi/Formation. Pour mettre en place ce dispositif, l'Agefiph et le FIPHFP ont fait appel aux Prestataires d'Appuis Spécifiques (PAS) qui sont experts des handicaps sensoriels et des troubles de l'apprentissage, afin d'apporter la réponse la plus efficace possible.

Cette plateforme dotée de centaines de références de matériel sera accessible gratuitement pour les bénéficiaires relevant du FIPHFP ou de l'Agefiph et proposera dans des délais très courts : conseils, essais et prêts de matériel en formation (CFA et organismes de formation) ou en emploi (matériel en attente d'acquisition en entreprise).

---

<sup>1</sup> <https://www.occitanie-emploi.fr/2020/02/05/lapprentissage-an-hausse-de-216-en-occitanie/>

## **Un outil complémentaire aux dispositifs existants afin de sécuriser les parcours des personnes en situation de handicap**

La plateforme de prêt de matériel s'intègre pleinement dans l'offre de services de l'Agefiph et du FIPHFP. Elle complète les aides existantes afin de favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap et la prise en compte du handicap le plus en amont possible d'une entrée en formation ou d'un maintien dans l'emploi.

Cette plateforme complète par ailleurs le service **Ressource Handicap Formation** porté par les partenaires du Service Public de l'Emploi en Occitanie, qui a pour objectif de favoriser la prise en charge rapide du handicap.

### **Les prestataires de la plateforme de prêt de matériel :**

- **Vincent Hivernat, Responsable de services APF France Handicap**
- **Cyrile Icher Responsable PAS, IJA**
- **Cécile Lebas, Cheffe de service du Pôle Adultes ARIEDA**
- **Sophie Rigaud, Directrice Adjointe Faf-LR**
- **Marie-Cécile Dauger, Responsable Plateforme Dys, ASEI**

### **La Ressource Handicap Formation :**

- **Patrick Bordes (Agefiph)**
- **Nathalie Bayle (Acceis)**

### **À propos de l'AGEFIPH**

L'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) agit pour développer l'inclusion des personnes handicapées dans l'emploi. Elle construit et finance des solutions pour compenser les conséquences du handicap au travail ; soutient les acteurs de l'emploi, de la formation et les entreprises pour que soient pris en compte les besoins spécifiques des personnes handicapées ; grâce à son observatoire emploi et handicap, elle analyse la prise en compte du handicap dans le secteur de l'emploi, de la formation et dans les entreprises ; et enfin, pour accélérer les évolutions en matière de compensation et d'inclusion, l'Agefiph soutient la recherche et l'innovation.

En 2019, l'Agefiph a financé près de 223 000 aides et services.

Plus d'informations sur [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

[@Agefiph](https://twitter.com/agefiph)

### **CONTACT PRESSE**

Cécile Legrand / [cecilelegrand@agefiph.asso.fr](mailto:cecilelegrand@agefiph.asso.fr) / 06 67 28 80 04

### **À propos du FIPHFP**

Créé par la loi du 11 février 2005 et mis en place fin 2006, le FIPHFP, Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique, finance les actions de recrutement, de maintien dans l'emploi, de formation et d'accessibilité des personnes en situation de handicap dans les trois fonctions publiques (ministères, villes, conseils départementaux et régionaux, hôpitaux...). Il intervient sur l'ensemble du territoire et pour tous les employeurs publics en proposant des aides ponctuelles sur sa plateforme en ligne, ou par l'intermédiaire de conventions pluriannuelles avec les employeurs et dans le cadre du programme accessibilité. Depuis sa création, le taux d'emploi est passé de 3,74 % en 2006 à 5,83 % en 2019.

Le FIPHFP est un établissement public national dirigé par Marc Desjardins : "il est placé sous la tutelle des ministres chargés des personnes handicapées, de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et du budget" (décret n° 2006-501 du 3 mai 2006). Sa gestion administrative est assurée par la Caisse des Dépôts.

Plus d'informations sur [www.fiphfp.fr](http://www.fiphfp.fr)

[@FIPHFP](https://twitter.com/FIPHFP)

### **CONTACT PRESSE**

Léa Valleix / [lea.valleix@tbwa-corporate.com](mailto:lea.valleix@tbwa-corporate.com) / 06 30 69 50 16

Marc de Dumast / [marc.guerrierdedumast@caissedesdepots.fr](mailto:marc.guerrierdedumast@caissedesdepots.fr) / 06 07 28 32 19